

Excusés : Sylvain DESBOIS et Hubert MONY

Finances

Vote des taux des 4 taxes locales

Le maire propose aux conseillers une augmentation de 3 % sur chaque taux des 4 taxes. Cette hausse de 3 % en 2009 permettra une recette de 18 200 euros alors que si nous restons à taux constants elle ne sera que de 17 726 euros.

Après avoir délibéré, le conseil vote cette augmentation par 8 voix pour et 1 contre. Les nouveaux taux se répartissent ainsi :

| | 2008 | 2009 |
|-------------------------------|---------|---------|
| Taxe d'habitation | 3,21 % | 3,31 % |
| Taxe foncière sur le bâti | 5,14 % | 5,29 % |
| Taxe foncière sur le non bâti | 15,27 % | 15,72 % |
| Taxe professionnelle | 4,59 % | 4,73 % |

Rappel : l'augmentation ne s'applique que sur la part perçue par la commune et ne représente, selon la taxe, que 3 à 15 % des sommes collectées auprès des contribuables. Le reste revenant au département, à la communauté de communes ou à la région.

Comptes administratifs 2008 et budgets 2009

Les compte administratifs 2008 et les budgets prévisionnels 2009 sont examinés dans le détail. Après lecture des différents comptes (commune, lotissement, La Clairière), les conseillers procèdent aux votes de ceux-ci et les adoptent à l'unanimité.

Le budget de la commune se détaille comme suit :

| | Résultat | 2 008 (réalisé) | 2009 (prévisions) |
|----------------|----------|-------------------|--------------------|
| Fonctionnement | Recettes | 140 146,90 € | 184 755,38 € |
| | Dépenses | 136 131,92 € | 151 122,81 € |
| | | 4 014,98 € | 33 632,57 € |

| | Résultat | 2 008 (réalisé) | 2009 (prévisions) |
|----------------|----------|--------------------|-------------------|
| Investissement | Recettes | 44 679,76 € | 47 061,79 € |
| | Dépenses | 14 832,30 € | 47 061,79 € |
| | | 29 847,46 € | |

Les dépenses d'investissement ont diminué et sont freinées pour l'instant. La vente attendue des terrains au Clos de Nouvelle nous permettra de relancer l'investissement.

.../...

S

ubventions communales

Sur proposition du maire, le conseil vote à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

| | | |
|--|---------|--|
| Harmonie des Enfants des Sources de la Seine | : 150 € | |
| A.D.M.R. | : 150 € | Coopérative scolaire : 450 € |
| Manège | : 76 € | Auto-tamponneuses : 76 € |
| SPA Messigny | : 60 € | B.D.P. (*) : 76 € |
| Centre Leclerc | : 50 € | (*) Bibliothèque Départementale de Prêts |



G

éocotdor

La Communauté de Communes a de plus en plus besoin de consulter le cadastre via le service internet du Conseil Général «GEOCOTEDOR.COM ». Le maire indique aux conseillers que la CCPSS ne peut accéder aux données cadastrales de la commune qu'avec notre accord. Une délibération est prise en ce sens, elle permettra ainsi à la communauté de communes de passer une convention avec le conseil général.

C

hasse

Le bail de la Chasse du Grand Massif (Jeudy) arrive à échéance en juin prochain. L'adjudicataire, M. Jean-Pierre Jeudy, demande une baisse du loyer vu la raréfaction du grand gibier. En 2000, le bail avait été conclu à 68 € l'hectare avec une indexation de 2 % par an. Après discussion, le conseil délibère et décide que le loyer sera ramené à 63 € l'hectare avec une indexation de 2 % par an à partir de 2011.

C

aution

L'ex-gérant de La Clairière, Jérémy Bonnerot-Festa, a demandé le remboursement de la retenue sur caution que nous avons effectuée suite à l'état des lieux réalisé lors de son départ fin 2007. Selon le Médiateur de la République saisi par M. Bonnerot et le conseil juridique de l'assureur de la commune, il s'avère que cette retenue n'était pas réglementaire. Le conseil accepte la proposition du maire qui consisterait à rembourser la différence entre les travaux effectués dans le logement par les nouveaux gérants et les 1 000 € retenus.

T

ravaux

- LA CLAIRIERE : M. et Mme Burkhalter ont engagé des frais pour la remise en état du couloir d'entrée situé au rez-de-chaussée près des sanitaires (peinture et papier peint). Le conseil donne son accord pour le remboursement de la dépense réalisée, soit la somme d'environ 100 euros.
- LAVOIR DE LA MARE : Un devis de 2 299,44 € (TTC) a été établi par l'EURL Guedeney pour la réfection de la zinguerie du lavoir : chaineaux et descentes de chaineaux. Dans le cadre du plan de relance économique du C.G., une subvention de l'ordre de 50 % sur le hors taxe pourrait être accordée par le Conseil général. Les conseillers demandent au maire de présenter ce dossier et l'autorisent à demander la subvention.
- ASSAINISSEMENT : Afin de permettre une subvention égale à 80 % du montant des travaux pour tous les habitants qui ont accepté de réhabiliter leur assainissement autonome, la commune doit verser la somme de 6 235 € au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de St Martin du Mont (maître d'œuvre). Le conseil délibère favorablement sur cette demande.

Fleurissement

La commission se réunira **samedi 4 avril à 9 h à la mairie** afin de mettre au point les petits travaux d'entretien nécessaires au printemps : nettoyage et peinture des pompes de la mare, nettoyage des auges, recensement des plantations, aménagements... Cette réunion vous est ouverte : si vous avez des idées ou des propositions, n'hésitez pas, venez nous rejoindre pour cette matinée de travail. Apportez des brosses et des piochons !

La commission adresse ses remerciements aux personnes qui, l'an passé, ont aidé ou remis des plants, des graines, des pots et autres fournitures. Merci pour votre participation !

Divers

• **RAID VTT** :

Le service des sports de la ville de Chenôve organise un **RAID JEUNES (VTT) les 22, 23 et 24 avril 2009** sur la commune de **Francheville** et ses environs. Au cours de ces 3 journées plusieurs activités seront réalisées : tir à l'arc, course d'orientation, circuits VTT.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie lors des heures de permanence.

• **ACCES HAUT DEBIT PAR SATELLITE** :

Pour répondre aux besoins de certains Côte-d'Ors ne disposant toujours pas d'une offre haut débit, le Conseil général de Côte-d'Or a décidé d'accorder, sous conditions, une subvention à la hauteur de 80 % du coût d'achat d'un kit satellite, dans la limite de 320 €.

Les personnes intéressées doivent écrire au Conseil Général de Côte-d'Or pour en faire la demande. Après accord de celui-ci, la souscription d'une offre auprès d'un fournisseur d'accès est possible ainsi que l'achat du kit. Le versement de la subvention interviendra après présentation de la facture acquittée, accompagnée d'un RIB. Cette offre est réservée aux personnes qui ne peuvent pas se connecter à internet via le réseau WIFI installé sur la commune, ou par l'ADSL classique.

• **BOIS A COUPER** :

Suite aux vents violents du mois de février, des arbres sont tombés dans la combe de la Vélouze. Les personnes intéressées pour exploiter ces arbres prendront contact avec le garde forestier Laurent LAMBERT au 03.80.35.06.58.

• **EOLIENNES** :

Suite à la demande formulée lors de la réunion publique, des photos montages ont été réalisées par la société EPURON. Elles sont visibles en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat :

Le mercredi de 10 h à midi et le samedi de 11 h à midi.

• **RAPPEL** : **RECENSEMENT MILITAIRE (JAPD)** : les jeunes (filles ou garçons) qui auront **16 ans cette année** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leur anniversaire et la fin du mois suivant. Cette inscription est indispensable pour de nombreuses démarches administratives : examens, concours, permis de conduire...

.../...

- **BIBLIOBUS** :

Avis aux lecteurs et lectrices :

Le passage du bibliobus à Francheville est prévu le mercredi 8 avril 2009 à 11 h à l'école.

- **C.C.A.S.** :

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni mercredi 26 mars 2009 dans les locaux de la mairie. Cette réunion avait essentiellement pour but le vote du budget annexe du CCAS : compte administratif 2008 et budget 2009 (prévisions). Après présentation des recettes et des dépenses, les comptes sont adoptés à l'unanimité. Il s'agit d'un petit budget puisque l'essentiel des dépenses concerne le repas de fin d'année offert aux aînés de la commune.

- **VERRES GRAVÉS**

L'écusson de Francheville a été gravé sur des verres à vin en cristallin. Deux modèles de contenance différente sont proposés au prix de : 15 € les 6 verres de 21 cl et 20 € les 6 verres de 29 cl. Un exemplaire est visible au secrétariat les jours et heures de permanence.

- **CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) de la Communauté de Communes du Pays de St Seine va organiser prochainement des réunions d'informations au niveau du canton. Prévues dans la deuxième quinzaine d'avril ces réunions ont pour but de présenter les activités du Centre de Loisirs et son fonctionnement.

Les personnes intéressées pourront se rendre au **rendez-vous** fixé à **20 h**

- **le 14 avril à St Martin du Mont** (salle des fêtes)
- **le 16 avril à Turcey** (salle des fêtes)
- **le 21 avril à Pellerey** (salle des fêtes)
- **le 23 avril à Lamargelle** (salle des fêtes)

Une petite plaquette présentant le CLSH est en cours d'élaboration. Elle sera diffusée à l'ensemble des familles du canton.

- **Pour les vacances de printemps 2009 (Pâques)**

Ouverture du lundi 20 avril au vendredi 24 avril

- **Pour les vacances d'été 2009**

**Le centre sera ouvert du lundi 6 juillet au vendredi 28 août
Fermeture lundi 13 juillet et mardi 14 juillet**

Renseignements et inscriptions au :
Centre de Loisirs 5 rue du Four 21440 Bligny le Sec
Tél. 03.80.35.09.88.
Courriel : poleenfanceccpss@orange.fr